



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2013
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquantième session
Vienne, 11-22 février 2013

Projet de rapport

[...]. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquantième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 11 au 22 février 2013, sous la présidence de Félix Clementino Menicocci (Argentine).
2. Le Sous-Comité a tenu [20] séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des [57] États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 777^e séance, le 11 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs d'El Salvador, des Émirats arabes unis, du Ghana, du Guatemala, d'Israël et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.



5. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.
6. À cette même séance également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.
7. Des observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont participé à la session. Y a également assisté l'observateur de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
8. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Association des centres de télédétection des pays arabes, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO) et Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO).
9. Y ont également assisté les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Association des explorateurs de l'espace (ASE), EURISY, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Académie internationale d'astronautique (AIA), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Fédération internationale d'astronautique (FIA), Union astronomique internationale (UAI), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Université internationale de l'espace (ISU), National Space Society (NSS), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Secure World Foundation, Conseil consultatif de la génération spatiale et Association pour la Semaine mondiale de l'espace.
10. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'admission du Ghana au Comité (A/AC.105/C.1/2013/CRP.3).
11. Le Sous-Comité a également pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par le Réseau interislamique sur les sciences et les technologies spatiales (ISNET) (A/AC.105/C.1/2013/CRP.21).
12. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2013/INF/[...].

B. Adoption de l'ordre du jour

13. À sa 777^e séance, le 11 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie spatiale.
11. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
15. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.
16. Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Débat général

14. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Libye, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Suisse, Ukraine, Venezuela (République

bolivarienne du) et Viet Nam. Une déclaration a également été faite par le représentant du Guatemala au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les observateurs de la CESAO et de l'OMM ont fait des déclarations générales. Des déclarations générales ont également été faites par les observateurs de l'APSCO, de l'ESA, de l'ESPI, d'EURISY, de la FIA, de l'UAI, de la National Space Society, du Conseil consultatif de la génération spatiale et de la Secure World Foundation.

15. Le Sous-Comité a accueilli l'Arménie, le Costa Rica et la Jordanie comme nouveaux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale et le SCOSTEP ont été accueillis comme tout derniers observateurs permanents du Comité.

16. À sa 777^e séance, le Président a fait une déclaration donnant un aperçu des travaux du Sous-Comité à sa session actuelle. Il a insisté sur la nécessité d'étudier attentivement les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 et le nouveau Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 pour que le Sous-Comité aide le Comité dans son examen de ces processus mondiaux.

17. À sa 777^e séance également, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a passé en revue le programme de travail du Bureau et souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour que le Bureau puisse mener à bien la mission prévue pour l'exercice biennal 2014-2015.

18. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude à Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, à l'occasion de son départ à la retraite, pour le dévouement dont elle a fait preuve au service du Bureau et du Comité, et noté la contribution qu'elle a apportée au progrès de la science et de la technologie spatiales.

19. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion du développement des activités spatiales.

20. Quelques délégations ont dit que compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement, il devrait y avoir une plus grande coordination et interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, pour promouvoir la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions telles que les débris spatiaux et l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui étaient des questions fondamentales liées à l'utilisation et l'exploration de l'espace.

21. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement devraient bénéficier des techniques spatiales, en particulier pour favoriser leur développement social et économique, qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération pour faciliter l'échange de données et le transfert de technologie entre les États, et que la formation des scientifiques dans les pays en développement était cruciale pour la libre circulation des informations scientifiques et l'échange de données, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

22. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales: 20 ans d'histoire et un cadre de coopération régionale □ vers une nouvelle ère", par le représentant du Japon;

b) "Mars Science Laboratory" et "Curiosity", par le représentant des États-Unis;

c) "Naro (KSLV-1): le premier lanceur coréen", par le représentant de la République de Corée;

d) "Les 50 ans du Canada dans l'espace: les grandes étapes", par le représentant du Canada;

e) "La participation du Mexique à la mission JEM-EUSO (Japanese Experiment Module-Extreme Universe Space Observatory)", par le représentant du Mexique;

f) "La mission LARES (satellite d'étude de la relativité par réflexion laser): un exemple de mission scientifique de haut vol à faible coût", par le représentant de l'Italie;

g) "Département de sciences et de techniques aérospatiales: contributions au Programme spatial brésilien", par le représentant du Brésil;

h) "Contribution polonaise au Programme Copernicus", par le représentant de la Pologne;

i) "La mission pionnière Kavoshgar", par le représentant de la République islamique d'Iran;

j) "Activités de l'Institut équatorien de l'espace", par le représentant de l'Équateur;

k) "La constellation BRITe: lancement des premiers nano-satellites autrichiens", par le représentant de l'Autriche;

l) "Lauréats du cinquième Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et activités récentes", par l'observateur du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau;

m) "Congrès de la génération spatiale 2012: perspectives d'étudiants universitaires et de jeunes professionnels dans le secteur spatial", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

23. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la présentation faite à l'heure du déjeuner par Noah Warner (Jet Propulsion Laboratory de la NASA) et la projection de la vidéo "Curiosity on Mars".

24. Le Sous-Comité a remercié la délégation japonaise d'avoir organisé une manifestation scientifique et technique en marge de sa session en cours.

D. Rapports nationaux

25. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (voir A/AC.105/1025 et Add.1, A/AC.105/C.1/2013/CRP.7, A/AC.105/C.1/2013/CRP.8, A/AC.105/C.1/2013/CRP.9 et A/AC.105/C.1/2013/CRP.22) qu'il a examinés au titre du point 3, "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

E. Colloque

26. Le 11 février, la FIA a organisé un colloque sur le thème "Études et concepts en vue de l'élimination active des débris orbitaux", animé par Gérard Brachet (FIA). Une allocution de bienvenue a été prononcée par M. Kiyoshi Higuchi, Président de la FIA. Des présentations ont été faites sur les sujets suivants: "Élimination active des débris: efforts des États-Unis", par Daren McKnight (Integrity Applications Incorporated); "Activités d'élimination active des débris au Centre national d'études spatiales (CNES)", par Christophe Bonnal (CNES); "Activités relatives aux débris spatiaux – le cas du Japon", par Tetsuo Yasaka (Université de Kyushu); "Activités de Centre international des sciences et des technologies (ISTC) dans le domaine des débris spatiaux", par Tatiana Ryshova (ISTC); "La mission allemande DEOS de maintenance en orbite", par Alin Albu-Schaeffer (Agence aérospatiale allemande); "Situation en matière d'élimination active des débris au Swiss Space Center", par Thomas Shildknecht (Swiss Space Center); "L'Initiative Clean Space de l'ESA", par Leopold Summerer (ESA); et "Les difficultés d'ordre non technique liées à l'élimination active des débris", par Brian Weeden (Secure World Foundation).

F. Adoption du Rapport du Sous-Comité scientifique et technique

27. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité a, à sa [...] séance, le [...] février 2013, adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

[...]. Débris spatiaux

28. Conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, "Débris spatiaux".

29. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Canada, Chine, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, République de Corée et République tchèque. Une déclaration a été faite au titre du point 7 par le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

30. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Activités du CNES dans le domaine des débris spatiaux", par le représentant de la France;

b) "Résultats de la surveillance de l'orbite géostationnaire et de l'orbite elliptique élevée par le réseau ISON (International Scientific Optical Network) en 2012", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Réduction des débris spatiaux", par le représentant de l'Ukraine;

d) "Projet Phoenix", par le représentant des États-Unis;

e) "Débris spatiaux et mises à jour opérationnelles aux États-Unis", par le représentant des États-Unis;

f) "Activités de réduction des débris spatiaux de l'ESA en 2012", par l'observateur de l'ESA;

g) "Évolution de l'environnement futur des débris en orbite terrestre basse", par l'observateur de l'ESA, en sa qualité de Président du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux;

h) "Préservation conjointe de l'environnement spatial", par l'observateur de l'IAASS.

31. Le Sous-Comité était saisi de documents concernant la recherche sur les débris spatiaux, la sûreté des engins spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à la collision de ces engins avec des débris spatiaux, dans lesquels étaient reproduites les réponses reçues d'États Membres et d'organisations internationales sur la question (A/AC.105/C.1/107, A/AC.105/C.1/2013/CRP.4 et A/AC.105/C.1/2013/CRP.19).

32. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'utilité du Colloque de la FIA sur les études et concepts en vue de l'élimination active des débris orbitaux, qui a exposé la complexité de la question et souligné qu'il était urgent de trouver une solution immédiate pour réduire les débris.

33. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par le nombre croissant de débris spatiaux et a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

34. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que quelques États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination inter-agences sur les

débris spatiaux, et que d'autres avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices.

35. Le Sous-Comité a observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination inter-agences et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme références pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États avaient coopéré dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.

36. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux (amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, réorbitation de satellites, passivation, procédures de fin de vie et développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux, notamment).

37. Le Sous-Comité a noté que l'on menait des recherches dans les domaines des techniques d'observation et de surveillance continue des débris spatiaux, de la prévision de la rentrée de débris dans l'atmosphère, de l'établissement de modèles d'évitement des collisions et du calcul des probabilités de collision, de la maintenance en orbite de satellite par des robots et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris spatiaux et de limiter la création de nouveaux débris.

38. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire d'augmenter les mesures de réduction des débris spatiaux au niveau national et d'améliorer la coopération régionale et internationale dans ce domaine pour garantir un accès sûr et en toute sécurité à tous les pays, protéger les biens spatiaux et favoriser le développement durable des activités spatiales.

39. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient coopérer en vue de trouver une solution globale pour réduire les débris spatiaux.

40. L'avis a été exprimé qu'étant donné que l'avenir de l'exploration spatiale dépendait largement de l'efficacité des mesures de réduction des débris spatiaux, la réduction des débris spatiaux et la limitation de leur création devaient être inscrites au nombre des travaux prioritaires des sous-comités.

41. L'avis a été exprimé qu'il faudrait réviser les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité compte tenu de l'augmentation du nombre d'organismes d'exploitation, de lancements et de missions, ainsi que de la participation du secteur privé.

42. L'avis a été exprimé que le Sous-Comité devrait consulter régulièrement le Comité de coordination inter-agences afin de se tenir au courant des révisions qui seront apportées aux Lignes directrices de ce dernier pour tenir compte de l'évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris.

43. L'avis a été exprimé qu'il était important que les informations sur les travaux et les activités menées dans le domaine des débris spatiaux soient rapidement transmises aux membres du Sous-Comité et du Comité de coordination inter-agences.

44. Quelques délégations ont estimé que le partage de savoir-faire et de données entre les États était essentiel pour mettre en place des stratégies de réduction et des mesures correctives efficaces.
45. Quelques délégations ont dit que toute information pertinente concernant la rentrée de débris spatiaux dans l'atmosphère devrait être soigneusement et rapidement transmise aux pays susceptibles d'être touchés.
46. L'avis a été exprimé que les données sur les débris spatiaux devraient être accessibles à tous les pays de manière transparente.
47. L'avis a été exprimé qu'il faudrait s'efforcer de trouver des mécanismes de collaboration afin d'établir un registre international, multinational ou national des exploitants, qui comprendrait leurs coordonnées, des informations sur les centres de données pour le stockage et l'échange d'informations sur les objets spatiaux et d'informations opérationnelles, ainsi que des procédures de partage des informations.
48. Quelques délégations ont dit qu'il était de la responsabilité de toutes les puissances spatiales d'appliquer volontairement les mesures de réduction dans le cadre de leurs mécanismes nationaux.
49. Quelques délégations ont estimé qu'une assistance technique en matière de surveillance des débris spatiaux devrait être fournie aux pays en développement par les puissances spatiales.
50. L'avis a été exprimé qu'il faudrait donner aux pays en développement la possibilité de réduire les débris spatiaux par un renforcement des capacités et le transfert des technologies car tous les États, quel que soient les technologies dont ils disposaient et leur niveau de développement, étaient exposés aux mêmes risques.
51. L'avis a été exprimé qu'il fallait placer des rétroreflecteurs sur tous les objets volumineux, notamment ceux qui devenaient inactifs après le lancement, ce qui permettrait de déterminer de manière plus précise la position des éléments orbitaux et d'améliorer l'efficacité des manœuvres d'évitement des collisions.
52. L'avis a été exprimé que, pour ce qui était du problème des débris spatiaux, les États devraient tenir compte du fait que l'environnement spatial de la Terre était une ressource limitée.
53. Le Sous-Comité est convenu que les États, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question.
54. Quelques délégations ont estimé que les États devraient, à titre prioritaire, prendre des mesures pour améliorer les techniques pour surveiller les débris.
55. Le Sous-Comité a noté que, dans sa résolution 67/113, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches sur cette question se poursuivent au niveau national, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées, et était convenue que la coopération internationale s'imposait pour développer des stratégies appropriées

et abordables qui permettent de réduire le plus possible l'incidence des débris spatiaux sur les futures missions spatiales.

56. Le Sous-Comité est convenu que les recherches sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États Membres devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la création de débris spatiaux.

57. Quelques délégations ont estimé que le Comité devrait être informé des mesures prises pour réduire la création de débris spatiaux, en particulier par les États qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux et les États qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris.

58. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient être invités à soumettre des rapports consacrés à la recherche sur la question des débris spatiaux, la sûreté des satellites équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, ainsi que les moyens utilisés pour appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux.

[...]. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

59. Conformément à la résolution 67/113, de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

60. Les représentants des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Guatemala, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

61. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Les six premiers mois de Curiosity sur Mars: de son atterrissage au forage de roches", par le représentant des États-Unis;

b) "Examen des questions de sûreté liées aux essais au sol des systèmes spatiaux d'alimentation par réacteur nucléaire", par le représentant de la Chine.

62. Le Sous-Comité a encouragé les États et les organisations internationales intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

63. Il a été dit que le Cadre de sûreté faciliterait la réalisation de ces missions sur une base bilatérale et multilatérale par les États et les organisations internationales intergouvernementales. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé que la mise en œuvre généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale

l'assurance que les engins utilisant des sources d'énergie nucléaire étaient développés, lancés et exploités de façon sûre.

64. L'avis a été émis que le Cadre de sûreté n'était pas adapté, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que, lors de l'élaboration des règles devant régir cette utilisation, il fallait dûment tenir compte du droit international applicable, de la Charte des Nations Unies et des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace. La délégation qui a émis cet avis estimait également qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent la responsabilité des États en ce qui concerne l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour les activités spatiales.

65. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse afin de traiter le problème des risques de collision en orbite d'objets contenant des sources d'énergie nucléaire et de leur rentrée accidentelle dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis qu'il fallait accorder davantage d'attention à cette question dans le cadre de stratégies, de plans à long terme et de règlements appropriés, notamment du Cadre de sûreté.

66. L'avis a été émis que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre établissant les responsabilités ni déterminant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques malencontreuses.

67. Quelques délégations ont exprimé l'avis que c'était exclusivement aux États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, qu'incombait l'obligation de participer au processus de réglementation de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

68. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et que si de telles sources étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

69. Conformément à la résolution 67/113, de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu trois séances.

70. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, dans lequel figure un résumé des informations issues des ateliers organisés par le Groupe de travail en marge de ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions, en 2011 et 2012. Le rapport du Groupe de travail figure à l'annexe [...] du présent rapport.
